

Publié le 6 août 2018.
Dernière modification : 18 janvier 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE PROPRIÉTAIRE DU KOUILOU-NIARI

Épisode précédent :
[Société commerciale et industrielle du Congo français \(1897-1899\)](#).



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE PROPRIÉTAIRE DU KOUILOU-NIARI
Société anonyme

Capital social : trois millions de fr.
divisé en 6.000 actions de 500 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Dupuy, notaire à Paris, le 3 juin 1939

ACTION ABONNEMENT SEINE
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.

Siège social à Paris

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : Ritaine-Descamps

Un administrateur (à droite) : Albert Motte

Imprimerie de Charles Skipper & East

Constitution

Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 septembre 1899)

Suivant acte sous signatures privées, en date à Paris du 2 juin 1899, dont un des originaux a été déposé à M^e Paul Dupuy, notaire à Paris, M. Albert Motte ¹, industriel, demeurant à Roubaix (Nord), boulevard Gambetta, 23 ; M. Henry Glorieux, industriel, demeurant aussi à Roubaix, rue Charles-Quint, 44 ; M. Jules Ritaine-Descamps ², industriel, demeurant à Tourcoing (Nord), rue Winocq-Choquel, 23 ; Et M. Alexis Mols ³, industriel, demeurant à Anvers (Belgique), avenue Van-Eyck, 18 ; ont établi les statuts d'une société anonyme :

MM. Alexis Mols, Ritaine-Descamps, Glorieux et Motte ont négocié avec la Société commerciale et industrielle du Congo français, dont le siège est à Paris, rue Saint-Georges, 20, les conditions de cession de tout l'actif de ladite société à une nouvelle société anonyme, moyennant versement d'une somme forfaitaire de 1.300.000 fr. Pour obtenir cette promesse de cession, ils ont employé pour acquisition d'actions, une somme de 800.000 fr. ; ils ont dépensé en frais divers, agios et commissions de banque, une somme de 75.000 fr. L'assemblée générale des actionnaires de la Société commerciale et industrielle du Congo français, réunie extraordinairement à Paris, le 19 mai 1899, a voté la résolution suivante :

L'assemblée décide la cession, à telles personnes ou sociétés que le conseil avisera, de l'entier actif de la société, à charge par l'acquéreur : 1° D'acquitter l'entier passif de la société, de manière à ce que celle-ci ne soit jamais inquiétée à ce sujet ; 2° De payer, à forfait et comptant, une somme de 1.300.000 fr. en bonnes espèces ayant cours. Elle donne au conseil d'administration tous pouvoirs pour opérer ladite cession et, à cet effet, passer, signer et valider tous actes ou conventions, avec faculté expresse de déléguer lesdits pouvoirs à tel ou tel de ses membres qu'il jugera bon. En conséquence :

Il est formé, entre les souscripteurs ou propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme dans les termes des lois des 24 juillet 1867 et 1^{er} août 1893.

La société prend la dénomination de Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari.

Son siège social sera à Paris, rue Saint-Georges, 20.

¹ Albert Motte (1858-1918), de Roubaix : industriel textile, administrateur (entre autres) des Caoutchoucs et produits de la Lobay et des Messageries fluviales du Congo, puis de l'Ekela-Kadei-Sangha. Il devient en 1913 président de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui. Voir [encadré](#).

² Jules Ritaine-Descamps : chef de la maison [Ritaine et Watteau](#), tissages à Roubaix. Impliqué dans une demi-douzaine d'affaires de l'AEF — dont la Compagnie agricole du Kouilou-Niari —, une de l'AOF, une de l'Indo-Chine, créateur de comptoirs en Amérique latine...

³ [Alexis Mols](#) (1853-1923), négociant à Anvers. Administrateur de deux douzaines de sociétés dont une dizaine en France, en AEF, en AOF et en Indo-Chine.

La société a pour objet toutes études pour l'obtention de concessions dans les pays d'outre-mer et particulièrement en Afrique et au Congo, la réalisation de toutes acquisitions de territoires, la prise de possession de toutes propriétés, les études nécessaires au point de vue agricole, commercial et industriel, pour la mise en valeur des concessions, l'exploitation de toutes voies de communications fluviales, maritimes ou terrestres, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, agricoles, minières et forestières, l'achat et la vente de tous produits coloniaux, quelle qu'en soit l'origine, l'importation de marchandises, la rétrocession de toutes acquisitions, concessions, ligne de chemin de fer, etc. ; la construction de toutes usines ; la formation de toutes sociétés et associations en participation ; la souscription de toutes actions ou parts dans d'autres sociétés ; la fusion avec d'autres sociétés, par voie d'apports ou autrement ; l'acquisition de l'actif de toutes sociétés, payable en argent ou en actions.

La durée de la société est fixée à cinquante années, à compter du jour de sa constitution définitive.

Le fonds social est fixé à la somme de 3 millions de francs, divisée en 6.000 actions de 500 francs chacune, souscrites et entièrement libérées.

Il est créé, en vertu des susdits statuts, 6.000 parts de fondateur, dont 5.500 seront réparties entre les premiers souscripteurs du capital. Il est alloué, en leur qualité d'apporteurs, à MM. Mols, Ritaine-Decamps, Glorieux et Motte : 1° une somme de 800.000 francs ; 2° une somme de 75.000 francs, et 3.500 parts de fondateur.

Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé : 1° 5 % au moins des bénéfices pour le fonds de réserve prescrit par la loi ; 5° la somme nécessaire pour fournir aux actions 5 % des sommes dont elles sont libérées ; 3° 10 % attribués au conseil d'administration et à répartir entre les administrateurs, suivant leur décision. Le surplus des bénéfices sera divisé en deux parts : 50 % appartiendront aux actions et 50 % aux parts de fondateur.

Ont été nommés administrateurs : MM. Albert Motte, Alexis Mols, Gustave Dubar, Henry Glorieux, Émile Sigard-Six, Ritaine-Descamps et Van Minden. — *Affiches parisiennes*, 30 juin 1899.

1900 (juin) cession de 50.000 hectares à la
[Compagnie agricole du Kouilou](#) (Congo français)

CIE PROPRIÉTAIRE DU KOUILOU-NIARI
(*Recueil des sociétés coloniales et maritimes*, 1902, p. 196-197)

Siège social : Paris, 44, boulevard Haussman. — Adresse télégraphique : Francongo-Paris. T. 240-22. — Administrateurs : MM. A. Motte, G. Dubar, M^[aurice] Bernard ⁴, H. Glorieux, A^[lexis] Mols, A. Van Minden, G. Ritaine-Descamps, E. Segard-Six. — Commissaires : M. Beulque ⁵, Lemmens. — But : La mise en valeur d'une propriété

⁴ Maurice Bernard : polytechnicien (1888-1890), administrateur délégué des Eaux minérales d'Évian (1891-c. 1937), administrateur de l'Ongono (Congo français), de la Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari, de la Société française de constructions mécaniques (Anc. Éts Cail)(1905-1918), des Automobiles Brasier... Voir [Qui êtes-vous ?](#)

⁵ Gabriel Ernest Joseph Beulque (Roubaix, 22 avril 1865-Paris, 17^e, 22 janvier 1924) : négociant à Roubaix, administrateur des Messageries fluviales du Congo, d'Afrique et Congo et, jusqu'en 1910, de l'Ongomo. Prisonnier en Allemagne en 1914-1918. Chevalier de la Légion d'honneur du 8 novembre 1920 comme capitaine au 35^e régiment d'infanterie territoriale.

d'environ 3.000.000 d'hectares située sur la rivière Kouilou-Niari. — Capital : 3.000.000 francs ; 6.000 actions de 500 francs ; 6.000 parts de fondateurs. — Répartition : Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé : 1° 5 p. c ; au moins des bénéfices pour le fonds de réserve prescrit par la loi ; 2° la somme nécessaire pour fournir aux actions 5 p. c. des sommes dont elles sont libérées ; 3° 10 p. c. attribués au conseil d'administration et à répartir entre les administrateurs, suivant leur décision. Le surplus des bénéfices sera divisé en deux parts : 50 p. c. appartiendront aux actions et 50 p. c. aux parts de fondateur. — Concession : La concession comprend la pleine propriété située sur le Kouilou-Niari et ses affluents d'une contenance d'environ 3.000.000 hectares sans aucune charge ou redevance envers l'État français.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899 (en fr.)

ACTIF	
Banque et caisses	793.55 01
Domaine et immeubles	1.742.161 03
Outillage, mobilier, matériel de navigation	100.000 00
Marchandises de traite, provisions de bouche en stock au Congo et en cours de route, d'après inventaires	349.816 29
Produits en stock en Europe et au Congo ou en cours de route	27.816 29
Frais de constitution de la société	107.724 00
Débiteurs divers	4.281 25
	<u>3.125.370 43</u>
PASSIF	
Capital social	3.000.000 00
Solde créditeur du compte profits et pertes	86 125,93
Créditeurs divers	39.244 50
	<u>3.125.370 43</u>

RÉPARTITION DU COMPTE PROFITS ET PERTES

Solde créditeur	86.125 93
A déduire :	
5 % réserve légale	4.306 30
2% amortissement sur outillage, mobilier, etc.	2.000 00
Amortissement au compte Frais de constitution de la société	4,819 30
Dividende proposé de 12 fr. 50 c. par action, soit : 6.000 actions à 12 fr. 50 c.	75.000 00
Somme égale	<u>86.125 93</u>

MODIFICATIONS

Administrateurs : M. Ritaine-Descamps est remplacé par M. H. Grard ⁶. —
Commissaires : MM. Beulque-Lemmens, Messelin.

COMPAGNIE PROPRIÉTAIRE DU KOUILOU-NIARI Assemblée générale ordinaire du 30 juin 1900 (*Le Renseignement*, à Roubaix, 24 février 1901)

Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le compte rendu des opérations de notre compagnie pendant son premier exercice qui va du 10 juin au 31 décembre 1899.

Programme d'action. — Notre programme a été le développement du commerce par la création de nouveaux postes ; ce programme a nécessité l'envoi d'un personnel blanc important.

Au 31 décembre, notre personnel européen au Congo était de 18 agents, y compris l'agent général, contre 10 agents qu'occupait la Société commerciale dont nous avons pris la suite.

Personnel. — M. de la Rozière, l'agent général de la Compagnie devancière, ayant demandé à rentrer en France pour se reposer après un séjour de plus de deux ans dans le Kouilou, nous avons confié la direction de notre Compagnie en Afrique à M. Heurion, ancien agent de l'État Indépendant, parfaitement acclimaté par un long séjour au Congo, ayant une expérience consommée des affaires d'Afrique et une grande habitude des noirs. Nous lui avons adjoint un personnel jeune et actif dont nous espérons beaucoup.

Le premier soin de M. Heurion a été de passer une inspection de nos propriétés et de déterminer les points où il y avait lieu d'établir de nouveaux postes commerciaux.

Caoutchouc. — Le résultat de nos efforts, dans cette première période de six mois, a tout lieu de nous donner satisfaction, puisque nous avons reçu 34 tonnes de caoutchouc, contre 11 tonnes reçues dans la période correspondante par nos prédécesseurs.

Huile et amandes de palmes. — Les autres produits, tels que l'huile et les amandes de palmes, ainsi que les graines d'owala, sont également en augmentation, et si, jusqu'ici, les quantités reçues sont encore minimales, nous avons l'espoir d'arriver bientôt à des chiffres plus importants.

Graines d'owala. — La graine d'owala est encore peu connue des savonniers et des stéariniers ; elle est cependant riche en matière grasse, et nos propriétés pourront en fournir des quantités considérables dès que ce produit aura été apprécié à sa juste valeur. La *Revue générale des Sciences* a attiré récemment l'attention des industriels sur les qualités précieuses de cette graine.

Domaine forestier. — Notre domaine forestier est évalué par nos agents à 1 million d'hectares.

⁶ Henri Jean-Baptiste Grard : né le 7 juin 1866 à Soignies, Hainaut (Belgique). Marié en 1892 avec Jeanne-Marie Delsalle. Tanneur à Solre-le-Château (Nord) : peaux de chevreaux et chevrettes pour chaussures. Administrateur des Messageries fluviales du Congo et (1907) d'Afrique et Congo. Chevalier de la Légion d'honneur du 26 janvier 1929 comme conseiller général de Solre-le-Château.

Les essences y sont extrêmement variées. Au fur et à mesure que la pénétration s'opère, des bois nouveaux sont découverts, dont l'emploi s'impose dans l'ébénisterie, si friande à présent d'essences nouvelles pouvant se prêter à toutes les fantaisies des artistes du meuble.

Nous n'avons pu jusqu'ici, faute d'un personnel technique suffisant, tirer de notre domaine forestier les avantages qu'il doit incontestablement produire dans l'avenir. Nous nous occupons d'envoyer sur les lieux des hommes compétents.

Plantations. — La vallée du Kouilou-Niari a été reconnue par tous les spécialistes comme très propre à la culture du café et du cacao ; le café s'y rencontre d'ailleurs à l'état sauvage.

Les plantations de la Compagnie Hollandaise dans le Kouilou ont un rendement déjà important et qui va chaque année en augmentant. Les produits en sont justement appréciés. Aussi débroussons-nous graduellement les parties de notre domaine qui se prêtent à ces cultures, appelées à être des plus rémunératrices, surtout le jour où le Congo, n'étant plus soumis à un régime spécial absolument injustifié, verra ses produits admis comme ceux des autres colonies françaises au bénéfice de la détaxe de moitié des droits d'entrée.

L'exposé que nous venons de vous faire vous indique quel est notre programme d'action.

La période qui vient de s'écouler a surtout été une période d'études et d'installation.

Bilan. — Passant à l'examen du bilan, nous constatons d'abord, à l'actif, une encaisse très largement suffisante pour les besoins.

Notre domaine et nos immeubles au Congo sont portés pour leur prix d'acquisition.

L'outillage, le mobilier et le matériel de navigation figurent pour une somme globale de 100.000 francs ; c'est également le prix pour lequel ils nous ont été cédés par nos prédécesseurs, qui les avaient amortis de sommes très importantes. Ce chiffre de 100.000 francs est sensiblement inférieur à leur valeur réelle.

Nous sommes néanmoins d'avis d'amortir largement le compte « Outillage, mobilier et matériel de navigation » et si nous ne vous proposons qu'une réduction de 2.000 francs cette année, c'est qu'une importante réalisation de terrains que nous venons de faire nous mettra en mesure de procéder à des amortissements considérables à la clôture de l'exercice en cours.

Notre trois-mâts *Confiance* était compris dans cette rubrique. Ce navire a essuyé un coup de vent terrible en février dernier pendant son voyage d'Anvers au Kouilou ; son pont a été défoncé et il a été obligé de relâcher à Madère, où il a été condamné. Les assureurs nous ont remboursé les 30.000 francs pour lesquels il était assuré.

Nos stocks de marchandises, tant au Congo qu'en Europe, figurent au bilan pour leurs prix coûtants ou au-dessous.

Le chiffre de 349.816 fr. 29 c. de marchandises au Congo et en cours de route vous paraîtra élevé. Il s'explique cependant par ce fait que notre voilier *Confiance*, retournant au Kouilou en décembre dernier, nous lui avons donné un plein chargement de marchandises pour profiter d'une occasion exceptionnelle de fret. La presque totalité des marchandises expédiées par ce navire ont subi de telles avaries qu'elles ont été abandonnées aux assureurs.

Les frais de constitution de notre société s'élèvent à 107.724 fr., sur lesquels nous ne vous proposons cette année qu'un amortissement de 4.819 fr. 63 c. ; ils pourront être largement amortis à la fin de l'exercice actuel.

Les Débiteurs divers sont de rentrée certaine.

Les comptes figurant au passif du bilan s'expliquent d'eux-mêmes.

Les bénéfices s'élèvent à 86.125 fr.93 c. Après prélèvement de la réserve légale, 4.306 fr. 30 c., et de 6.319 fr. 63 c. pour les amortissements dont nous venons de parler, il reste un solde disponible de 75.000 francs que nous vous proposons de

distribuer aux actionnaires à raison de 12 fr. 50 c. par action. Si vous approuvez ce dividende, le coupon n° 1 sera payable à partir du 2 juillet.

Vente de terres. — Nous avons fait allusion plus haut à une vente importante de terrains que nous venons de réaliser.

Nous avons, en effet, cédé à une société française qui s'est constituée le 16 juin, la Compagnie agricole du Kouilou, 50.000 hectares de terres à des conditions avantageuses.

Nous avons été secondés dans notre tâche, tant à Paris qu'au Congo, par un personnel dévoué, aux efforts duquel nous sommes heureux de rendre justice.

En terminant ce rapport, nous pouvons vous dire que la campagne en cours s'annonce sous des auspices favorables.

Nos recettes de caoutchouc depuis le 1^{er} janvier sont doubles de celles de la période correspondante en 1899 ; celles d'amandes de palmes sont triples, et les autres produits sont également en progression sensible.

Conseil d'administration

MM.

Albert MOTTE, industriel à Roubaix, président.

Gustave DUBAR (off. Légion d'honneur), président du Crédit du Nord, à Lille, vice-président.

Maurice BERNARD, ingénieur, administrateur de l'Ongomo, Paris.

Henry GLORIEUX, industriel à Roubaix.

Anselme VAN MINDEN, administrateur de la Compagnie commerciale française, Paris.

Alexis MOLS, administrateur de l'Abir, à Anvers.

J. RITAINE-DESCAMPS, industriel à Tourcoing.

Émile SEGARD-SIX, négociant Tourcoing.

Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari Remboursement partiel des actions (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 octobre 1904)

Les actionnaires de cette société sont informés que le remboursement de 100 francs par action, décidé lors de l'assemblée extraordinaire du 9 juillet 1904, s'effectuera à partir du 15 octobre 1904. Les paiements se feront :

Au Crédit du Nord, à Lille, et dans ses succursales de Paris, Roubaix et Tourcoing.

A la Banque de Commerce, à Anvers,

et à la Société de Dépôts et de Crédit, à Bruxelles. Tous les titres (actions et parts de fondateur), seront estampillés par les soins des établissements de crédit ci-dessus indiqués. — *Petites Affiches*, 12 octobre 1904.

AEC 1914-1915, p. 91 ⁷ :

Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari.

Siège social : 28, rue du Mont-Thabor, Paris.

Capital. — 1.800.000 fr., en 6.000 actions de 300 fr. libérées.

⁷ Archives Serge Volper.

Conseil. — MM. Henri Grard, Émile Segard, Adrien Hallet ⁸, Gabriel Beulque, A. Romberg, J. T. Irvine, H. R. Greenhalgh, Lavanchy-Clarke, J. Siegfried fils ⁹.

AEC 1922/259 — Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari [CPKN], 14, rue Jean-Jacques Rousseau, PARIS (1^{er}).

Capital. — Sté an., f. le 10 juin 1899, 1.800.000 fr : en 6.000 act. de 300 fr. ent. lib.

Objet. — Mise en valeur d'une propriété au Congo français et toutes opérations s'y rattachant. — Commerce d'import. et d'export.

Exp. — Sels, tissus, quincaill., verroterie, coutell., riz, parfumerie.

Imp. — Caoutchouc, ivoire, huiles et amandes de palme, gomme copal.

Comptoirs. — Bas-Kouilou, Kakamoeka et divers comptoirs mobiles.

Conseil. — MM. Adrien Hallet, Gabriel Beulque, J. T. Irvine, H.-R. Greenhalgh [Lever], J. Siegfried fils, M. Moseley [Lever], Paul Leclercq.

EXPLOITATIONS COLONIALES (*La Journée industrielle*, 1^{er} mars 1922)

Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari. — Le siège est transfère du 27, rue du Mont-Thabor, au 14, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Paris.

Annuaire industriel, 1925 :

KOUILOU-NIARI (Compagnie Propriétaire du), 27, r. du Mont-Thabor, Paris, 1^{er}. T. Cent. 40-22. Ad. t. Francongo-Paris. Code : Lieber. Soc. an. au cap. de 1.800.000 fr. Conseil d'adm. : Adm. : MM. Henri Grard, Émile Segard, Adrien Hallet, Gabriel Beulque, J.-T. Irvine, H.-R. Greenhalgh, Lavanchy-Clarke, J. Siegfried fils, Moseley. Comptoirs : Bas-Kouilou, Kakamoeka et divers comptoirs mobiles.

Exploitation d'une concession au Congo : caoutchouc, ivoire, huiles et amandes de palmes, gomme copal. (2-39716).

ASSEMBLÉES ORDINAIRES (*L'Information financière, économique et politique*, 17 janvier 1929)

Société minière du Niger Français. — Le 5 février, 11 heures, rue de Paradis, 48
Compagnie Propriétaire du Kouilou-Niari. — Le 5 février, 11 heures, rue de Paradis, 48.

⁸ Adrien Hallet, de Bruxelles : de la Banque des colonies et de la Société financière des caoutchoucs.

⁹ Jules Siegfried (1870-1943) : fils de Jules Siegfried (1870-1943), négociant havrais, parlementaire, ministre, et de Julie Puaux. Marié à Lucie Decoppet. Dont Pierre et Marc. Administrateur de la Compagnie des Tramways de Poitiers (1897), de la Compagnie française des extraits tinctoriaux et tannants, au Havre (1905), de la Société d'exploitation des Établissements Demaria frères, appareils photographiques (1907), administrateur (1910), puis président de la Compagnie générale de fourrures et pelleteries (Anciens Établissements N. Haendler et fils), administrateur de la Compagnie française du zinc, à Berre-l'Étang (1919), de l'Établissement thermal de Bagnoles-de-l'Orne (1919), des Procédés biochimiques Pierre Mazé (1920), de la Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari, de la Société française des produits chimiques et des blancs de Comines, du Contrôle Technique, Groupement pour la réception des matériaux et machines, la surveillance des fabrications et des constructions (1924), commissaire aux comptes de la Banque nationale de crédit (1927), administrateur des Société des Textiles chimiques du Centre : soie artificielle (1930-1933)...

MERLIN (Martial-Henry)(1860-1935)
nommé président en 1928

Gouverneur des colonies,
puis administrateur de sociétés.
Président de l'Union minière indochinoise (juillet 1928).
Voir [encadré](#).

AEC 1931/422 ¹⁰

Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari (C.P.K.N.)

Siège social : 37, rue La-Boétie, Paris 8^e.

Capital. — S.A. fondée le 10 juin 1899, au capital de 3.300.000 fr., en 11.000 actions de 300 fr. libérées.

Conseil. — MM. Martial Merlin, présid. ; Amédée Thubé ¹¹, admin.-dél. ; John Colthurst, Émile Cravoisier ¹², Jules Siegfried.

¹⁰ Archives Serge Volper.

¹¹ Amédée Thubée (1884-1941) : administrateur de sociétés, successeur de Pascal Buhan à la présidence de la Nouvelle Société commerciale africaine. Voir [encadré](#).

¹² Émile Cravoisier (Paris, 1857-Auxerre, 1936) : publiciste colonial, chargé d'une mission d'une année chacune au Congo (1896 et 1901) pour la Société d'études et d'exploitation du Congo français et la Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari. Déjà vu comme administrateur de l'[Ekela-Sangha](#).

1001. **Pointe-Noire - A.E.F. — Établissements C. P. K. N.**



Pointe-Noire (AEF). — Établissements CPKN. Cliché L. Dudé (Coll. Isabelle Deaudon)

La première foire-exposition de Pointe-Noire
(*L'Étoile de l'AEF*, 31 août 1933)

.....
La C. P. K. N. avait placé un châssis Chevrolet, moteur découvert, au milieu de ses produits les plus divers.

Publicité
(*L'Étoile de l'AEF*, 26 septembre 1935)



PREMIÈRE FOIRE-EXPOSITION DE BRAZZAVILLE
En faisant un tour de foire...
par Géo. CAILLET
(*L'Étoile de l'AEF*, 1^{er} août 1936)

.....
La C. P. K. N. occupe un très large emplacement qui lui permet de présenter ses nombreuses spécialités si appréciées.

Il y a vraiment de tout dans cette exposition et le promeneur non averti ou nouveau venu a pu se rendre compte que la C.P.K.N. possède dans ses magasins un assortiment très complet des marchandises les plus diverses.

La foire-exposition
par Géo. CAILLET
(*L'Étoile de l'AEF*, 26 septembre 1936, p. 2)

.....
Le grand pavillon circulaire de la C. P. K. N. termine cette autre avenue et l'on remarque spécialement l'exposition du lait Klim, que chacun peut déguster, Frigélux, de superbes voitures et camions Chevrolet, etc.

Du parterre au faite s'échelonnent des produits du sol ; cotons, palmistes huiles, etc., etc., qui ressortent sur les banderoles aux couleurs françaises.

Suite :

1937 (février) : [Société commerciale du Kouilou-Niari](#).